DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON DE CHALONS - 3

COMMUNE DE CHEPY

Date de convocation:

28 mars 2019

Nombre de

Conseillers: 10

Présents : 8

Pouvoir : 0 Votants : 8

N° 1406/2019

Objet:

Affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 11/04/2019 Reçu en préfecture le 11/04/2019

ID: 051-215101395-20190408-01406-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs:

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents: Monsieur GIOVANNI Philippe et madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

En application de l'article de a loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome ll, titre 3, chapitre 5),

Les Conseillers Municipaux, après avoir approuvé le 08 avril 2019 le Compte Administratif 2018, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 158 259.96€

- un déficit d'investissement d'un montant de : 56 339.99€

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 81 775.05 €

entrainant un besoin net de financement de : 56 339 .62 €

Décident sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 56 339.62€.

report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de: 101 920.34€

> Extrait certifié conforme, Fait à Chepy, le 11 avril 2019.

> > Le Maire,

J.ROUSSINET

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 11 avril 2019

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019 ID: 051-215101395-20190408-01406-DE